



Note de synthèse

Compte administratif

SAINT-PRIX

CA 2023

Conseil Municipal du 28 mars 2024



SOMMAIRE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultats de l'exercice

4. Ratios d'analyse financière

5. Les ratios obligatoires

6. Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2023 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

1. Section de fonctionnement

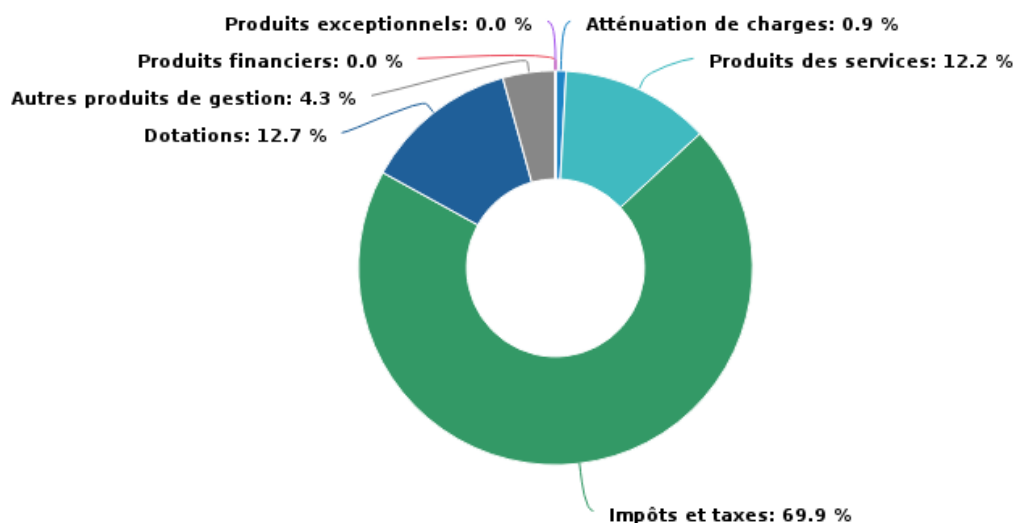
1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 10 356 639 €, elles étaient de 9 041 001 € en 2022. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Année	2021	2022	2023
Impôts / taxes	5 969 322 €	6 088 031 €	7 243 372 €
Dotations, Subventions ou participations	1 266 130 €	1 462 863 €	1 312 037 €
Recettes d'exploitation	1 202 658 €	1 280 914 €	1 709 562 €
Autres recettes	147 095 €	209 190 €	91 665 €
Total Recettes de fonctionnement	8 585 207 €	9 041 001 €	10 356 639 €

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

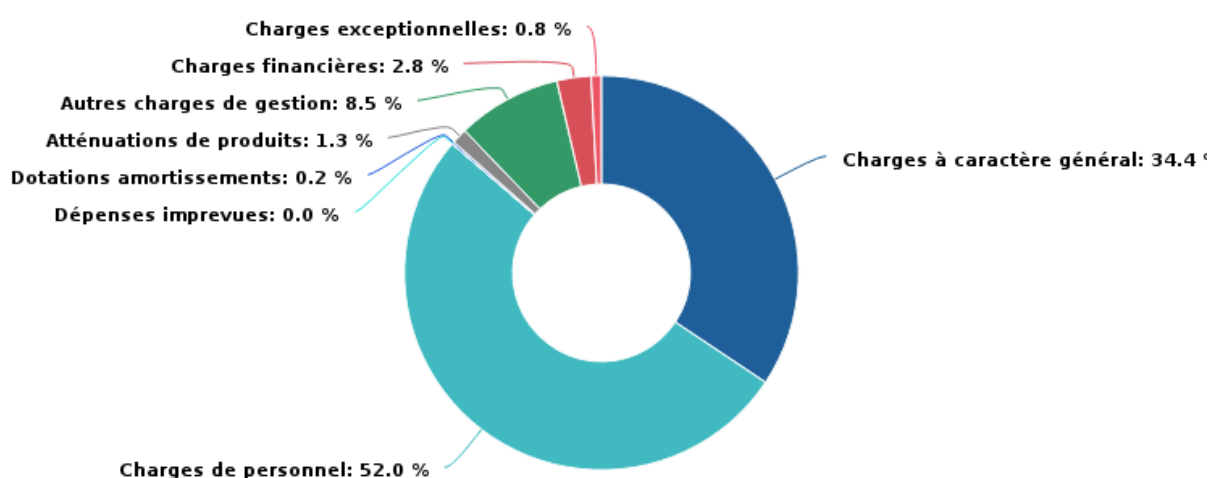
Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 8 468 664 €, elles étaient de 8 066 400 € en 2022.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2021	2022	2023
Charges de gestion	3 555 298 €	3 463 320 €	3 634 609 €
Charges de personnel	4 051 688 €	4 266 772 €	4 402 125 €
Atténuation de produits	76 887 €	87 971 €	107 908 €
Charges financières	253 901 €	239 901 €	237 070 €
Autres dépenses	4 €	8 434 €	86 950 €
Total Dépenses de fonctionnement	7 937 780 €	8 066 400 €	8 468 664 €

2. Section d'investissement

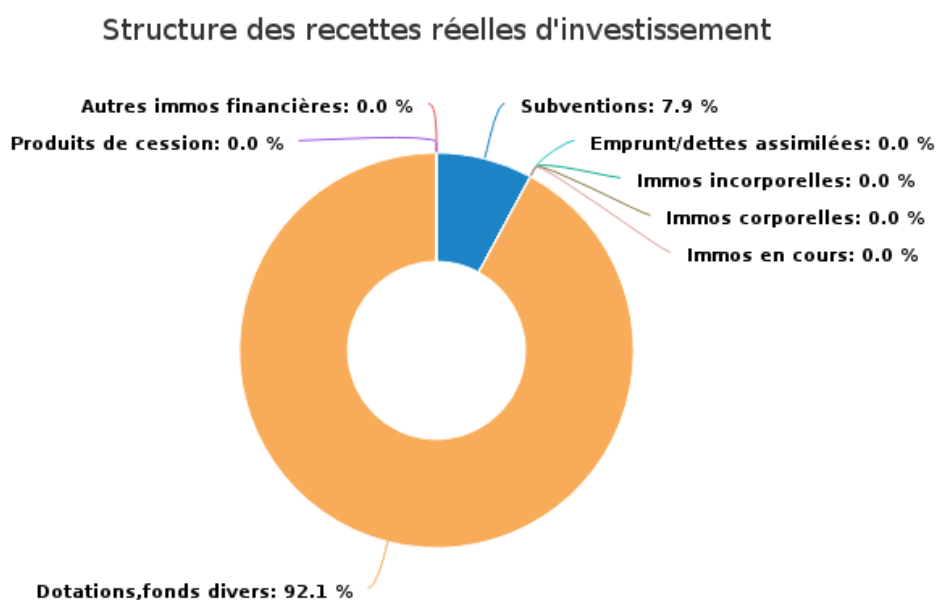
A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4 150 360 €, elles étaient de 1 664 026 € en 2022. Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2021	2022	2023
Subvention d'investissement	795 672 €	746 654 €	327 171 €
Emprunt et dettes assimilées	1 000 710 €	24 345 €	1 513 €
Dotations, fonds divers et réserves	4 259 977 €	887 593 €	3 821 675 €
<i>Dont 1068</i>	<i>1 058 385 €</i>	<i>0 €</i>	<i>3 242 302 €</i>
Autres recettes d'investissement	169 626 €	5 432 €	0 €
Total recettes d'investissement	6 225 985 €	1 664 026 €	4 150 360 €

Accusé de réception en préfecture
095-219505740-20240409-CA-2023-VILLE-BF
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

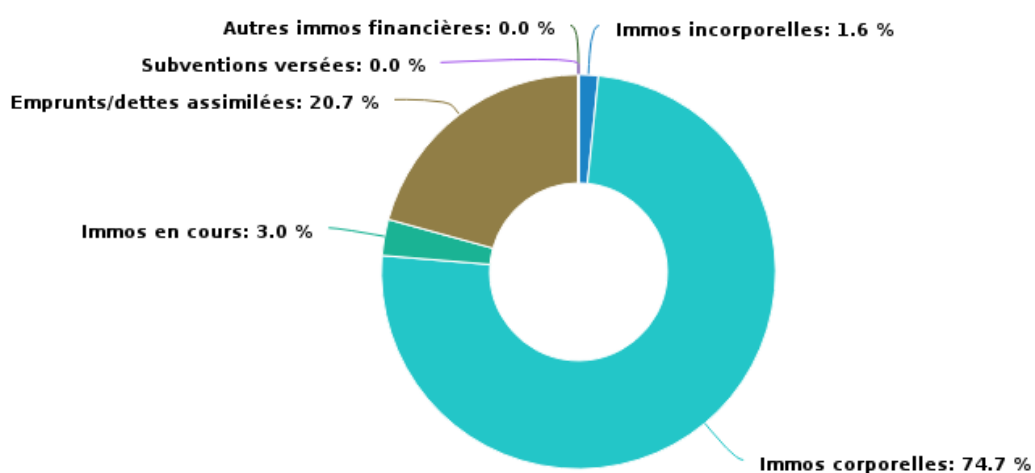
2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 4 429 099 €, elles étaient de 3 297 008 € en 2022.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2021	2022	2023
Immobilisations incorporelles	271 732 €	70 844 €	70 767 €
Immobilisations corporelles	2 479 318 €	1 987 288 €	3 279 537 €
Immobilisations en cours	793 992 €	340 646 €	129 879 €
Emprunts et dettes assimilées	840 338 €	898 229 €	908 950 €
Autres dépenses d'investissement	169 626 €	0 €	39 965 €
Total dépenses d'investissement	4 555 008 €	3 297 008 €	4 429 099 €

3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	9 290 757 €	10 809 842 €	1 519 085 €
Section d'investissement	5 979 861 €	6 070 012 €	90 151 €
Total	15 270 618 €	16 879 854 €	1 609 236 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	1 690 581 €	-
Section d'investissement	708 562 €	0 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	9 290 757 €	12 500 423 €	3 209 666 €
Section d'investissement	6 688 423 €	6 070 012 €	-618 411 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	0 €	0 €	-

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	9 290 757 €	12 500 423 €	3 209 666 €
Section d'investissement	6 688 423 €	6 070 012 €	-618 411 €
Total	15 979 181 €	18 570 437 €	2 591 256 €

Accusé de réception en préfecture
095-219505740-20240409-CA-2023-VILLE-BF
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

4. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

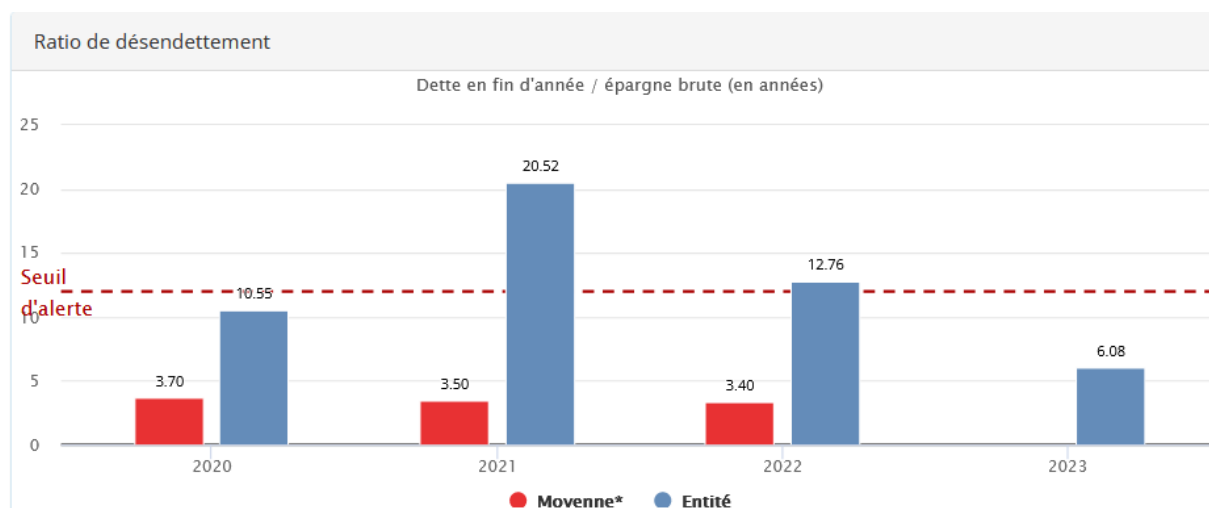
Évolution des niveaux d'épargne de la collectivité

Année	2021	2022	2023
Recettes Réelles de fonctionnement	8 585 207	9 041 001	10 356 639
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>96 775</i>	<i>37 237</i>	<i>484</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement	7 937 780	8 066 400	8 468 664
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>4</i>	<i>2 079</i>	<i>71 103</i>
Epargne brute (€)	647 427	970 551	1 887 975
Taux d'épargne brute %	7,54 %	10,74 %	18,23 %
Amortissement du capital de la dette	840 338 €	898 229 €	908 950 €
Epargne nette (€)	-192 911 €	72 322 €	979 025 €
Encours de dette	13 285 795 €	12 387 947 €	11 482 272 €
Capacité de désendettement	20,52	12,76	6,08

Accusé de réception en préfecture
095-219505740-20240409-CA-2023-VILLE-BF
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.



Caractéristiques de la dette au 31/12/2023

Caractéristiques de la dette au 31/12/2023

Encours **11 482 271,66** Nombre d'emprunts * **12**
 Taux actuariel * **2,02%** Taux moyen de l'exercice **1,99%**

* tirages futurs compris

EMPRUNTS ET DETTES AU 31/12/2023								
Réf. interne	N° de dossier	Libellé	Prêteur	Index	Encours	K initial	Date de début	Date de fin
200901	8519816/17515	Equipements 2008	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE NORD	FIXE 4.55 %	341 250,00	1 300 000,00	31/12/2008	05/02/2029
2011/02	60305488794	TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2011	CREDIT AGRICOLE (CA)	FIXE 4.46 %	981 069,53	1 500 000,00	25/11/2011	25/11/2036
2011/265	1210189	travaux investissement 2011	CAISSE DES DEPOTS (CDC)	FIXE 4.51 %	334 199,73	1 000 000,00	25/04/2012	01/02/2027
201301	102780014000020127702	PRET LOCATIF SOCIAL LOGEMENTS RUE EXPL.DELAPORTE	CAISSE FEDERALE CREDIT MUTUEL (CFCM)	LIVRETA	175 350,60	236 027,00	01/07/2013	30/06/2045
201401	5033711	LOGEMENTS SOCIAUX 4 RUE EXPL DELAPORTE (convention 5077)	CAISSE DES DEPOTS (CDC)	LIVRETA	244 620,55	307 533,00	25/10/2014	01/05/2054
201402	5033712	LOGEMENTS SOCIAUX 4 RUE EXPL DELAPORTE (Convention 5077)	CAISSE DES DEPOTS (CDC)	LIVRETA	83 681,04	99 460,00	25/10/2014	01/05/2064
2015001	MON503773EUR	financement investissements	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL (CFFL)	FIXE 1.98 %	881 250,00	1 500 000,00	01/07/2015	01/07/2035
201502	MON505499EUR	FINANCEMENT INVESTISSEMENTS	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL (CFFL)	FIXE 3.25 %	1 428 350,21	2 306 505,38	15/12/2015	01/09/2033
201601	MON514280EUR	FINANCEMENT INVESTISSEMENTS	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL (CFFL)	FIXE 1.26 %	662 500,00	1 000 000,00	16/01/2017	01/02/2037
2019001-TIR-1	MIN530968EUR	Tirage sur le Contrat Cadre N° 2019001	LA BANQUE POSTALE (LBP)	FIXE 0.94 %	3 400 000,00	4 000 000,00	31/12/2020	01/11/2040
201902	00002091959	Programme d'investissement 2019-2020	CREDIT AGRICOLE (CA)	FIXE 0.99 %	900 000,00	1 000 000,00	22/12/2021	22/12/2041
CA201901	00001595488	Programme pluriannuel investissement 2018-2020	CREDIT AGRICOLE (CA)	FIXE 1.29 %	2 050 000,00	3 000 000,00	18/01/2019	18/01/2034
					11 482 271,66	17 249 525,38		

Accusé de réception en préfecture
 095-219505740-20240409-CA-2023-VILLE-BF
 Date de télétransmission : 09/04/2024
 Date de réception préfecture : 09/04/2024

5. Les ratios obligatoires

Le tableau ci-dessous présente les ratios obligatoires de la Collectivité sur la période 2021 – 2023.

Ratios / Année	2021	2022	2023
1 - DRF € / hab.	1 097,74	1 129,27	1 160,41
2 - Fiscalité directe € / hab.	619.35	667.53	825.85
3 - RRF € / hab.	1 187,28	1 265,71	1 419,11
4 - Dép d'équipement € / hab.	490.26	335.82	476.87
5 - Dette / hab.	1 837,34	1 734,28	1 573,35
6 - DGF / hab	110.92	107.18	107.2
7 - Dép de personnel / DRF	51,04 %	50,23 %	50,38 %
8 - CMPF	93.55 %	93.81 %	93.66 %
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	102,25 %	97,09 %	86,56 %
10 - Dép d'équipement / RRF	41,29 %	26,53 %	33,6 %
11 - Encours de la dette /RRF	154,75 %	137,02 %	110,87 %

Commune en France	R1 €/h	R2 €/h	R2 bis €/h	R3 €/h	R4 €/h	R5 €/h	R6 €/h	R7 %	R9 %	R10 %	R11 %
Moins de 100 hab.	896	329	356	1243	493	643	263	24	81	40	52
100 à 200 hab.	670	296	316	911	334	591	203	29	84	37	65
200 à 500 hab.	588	312	334	770	269	546	163	36	87	35	71
500 à 2 000 hab.	615	352	421	787	260	611	154	45	88	33	78
2 000 à 3 500 hab.	708	420	533	900	283	698	152	51	87	31	78
3 500 à 5 000 hab.	820	477	621	1023	294	741	153	54	88	29	72
5 000 à 10 000 hab.	918	526	697	1124	288	821	154	58	89	26	73
10 000 à 20 000 hab.	1071	596	806	1272	292	862	173	61	91	23	68
20 000 à 50 000 hab.	1212	670	887	1405	301	1018	202	62	93	21	72
50 000 à 100 000 hab.	1319	708	957	1526	321	1367	206	62	95	21	90
100 000 hab. ou plus hors Paris	1151	675	795	1321	222	1082	212	59	95	17	82

Moyennes nationales des principaux ratios financier par strates

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la commune, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la commune.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la commune ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la commune.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) /RRF : capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source www.collectivites-locales.gouv, données 2021)

6. Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	13 204 909,15	5 979 861,94	781 525,26	6 443 521,95
RECETTES	13 204 909,15	6 070 013,22	1 658 054,92	5 476 841,01
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	13 169 384,30	9 290 758,20	0,00	3 878 626,10
RECETTES	13 169 384,30	10 809 843,39	0,00	2 359 540,91

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET LES PRODUITS DU TERROIR DE SAINT PRIX/ N°SIRET : 21950574000098				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	21 886,80	0,00	0,00	21 886,80
RECETTES	21 886,80	21 886,80	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	23 900,00	19 448,28	0,00	4 451,72
RECETTES	23 900,00	14 656,43	0,00	9 243,57

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	13 226 795,95	5 979 861,94	781 525,26	6 465 408,75
RECETTES	13 226 795,95	6 091 900,02	1 658 054,92	5 476 841,01
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	13 193 284,30	9 310 206,48	0,00	3 883 077,82
RECETTES	13 193 284,30	10 824 499,82	0,00	2 368 784,48

(1) Y compris les rattachements.

Accusé de réception en préfecture
095-219505740-20240409-CA-2023-VILLE-BF
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024